Municipalité de
Saint-Alexandre

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à l'Hôtel de Ville au 453 rue St-Denis, le 5 février 2024, le Conseil a adopté le règlement 24-416 intitulé :

RÈGLEMENT 24-416 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-269 AFIN DE PROLONGER LE PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de Ville au 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 6 février 2024

Marc-Antoine Lefebvre

Marc-Antoine Lefebvre,
Directeur général et greffier-trésorier